

berté ait pu être rendue au commerce dans beaucoup de secteurs.

Certes, tout n'est pas encore parfait : le pain ou le blé, l'huile sont toujours rationnés, mais chacun sait que cela est dû à la sécheresse persistante des dernières années qui a réduit l'importance des récoltes.

Dans toutes ces traverses, la France, sans cesse, a été aux côtés de la Tunisie : elle a compensé, par des importations de l'étranger, réglées en or par le Trésor français, le déficit considérable en blé et en huile, en même temps qu'elle a rendu possible l'achat de tous les matériels et de l'outillage indispensables pour assurer le rééquipement du pays.

Plus récemment encore, elle vient, par une subvention importante du Trésor français, de permettre une atténuation sensible de la hausse du prix du pain, entraînée par l'alignement du prix du blé sur le cours mondial.

Le succès des efforts de production dépendait également du meilleur sort des travailleurs. Depuis trois ans, la confiance sociale est revenue et la sécurité sociale a grandi : confiance sociale par le rétablissement de la liberté syndicale et d'une liberté que Français et Tunisiens ont pleinement utilisée; sécurité sociale accrue par l'institution d'un régime de salaires minima qui, plus encore qu'en France, associe les syndicats à leur fixation, par l'extension des congés payés aux ouvriers agricoles et par l'introduction des allocations familiales.

La Tunisie seule n'aurait pu parvenir en si

peu de temps à relever ses ruines et à parvenir jusqu'au seuil de la prospérité. L'action de la France a permis d'obtenir ce résultat favorable dans un délai relativement court. Dans un monde qui n'a pas encore complètement repris son équilibre et dans lequel le ravitaillement des populations est souvent assuré avec difficulté, bien des pays envient la situation actuelle de la Tunisie qui, à beaucoup de points de vue, leur paraît privilégiée.

C'est la présence française, en même temps que la coopération étroite des Français et des Tunisiens dans l'effort et la production qui ont permis, en trois années, d'améliorer aussi complètement les conditions de vie de la population, et cet effort commun franco-tunisien doit permettre, d'autre part, par la réalisation du plan quinquennal tunisien, l'équipement et la mise en valeur du pays aussi bien sur le plan économique que sur le plan social et culturel.

La Tunisie est appelée à un grand avenir, mais cet avenir ne peut être assuré que par l'association de deux populations qui procurera au pays l'ordre, la sécurité, le développement culturel moderne, les apports matériels et les concours financiers indispensables : devises étrangères, emprunts émis dans la Métropole, participation de la France au règlement des dommages de guerre qui, à elle seule, doit fournir à la Régence plus de 25 millions de francs.

Tel est, rapidement esquissé, du point de vue économique et social, le résultat obtenu au cours des trois années qui ont suivi la Libération.

III. — EPHEMERIDES

1. — EVENEMENTS

- 5, 20 septembre. — Voyage du Résident Général à Paris pour participer aux travaux du Comité de l'Afrique du Nord.
- 6 septembre. — Voyage du Secrétaire Général dans le Caïdat de Tadjerouine.
- 8 septembre. — Ouverture de la chasse.
- 23 septembre. — Discours radiodiffusé du Résident Général annonçant des réformes.
- 26 septembre. — Présentation à la Presse de la caravane aérienne de l'Office Français d'exportation de matériel.

2. — LEGISLATION

- J.O.T. 6 septembre. — Arrêté du Résident Général de France à Tunis, modifiant le statut du corps du Contrôle Civil en Tunisie.
- Règlement fixant les conditions de rémunération des employés supérieurs des banques.

- 10 septembre. — Décret relatif à l'intérim des ministres et des directeurs.
- Décret rendant applicables à la Tunisie des dispositions métropolitaines permettant l'attribution des indemnités à caractère familial au titre d'enfants poursuivant au delà de l'âge de 18 ans leurs études dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle.
- 13 septembre. — Arrêté du Directeur des Travaux Publics portant fixation des tarifs de transports sur le chemin de fer électrique de Tunis-Goulette-Marsa.
- Arrêté du Directeur des Travaux Publics, relatif à l'homologation d'une proposition des Réseaux Tunisiens ayant pour objet le relèvement des tarifs voyageurs, baga-

- ges et marchandises G.V. et P.V.
- 17 septembre. — Décret relatif à la compétence du Conseil d'Etat pour la connaissance des recours pour excès de pouvoir ou violation de la loi formée en Tunisie en application de la législation sur la conciliation des profits illicites.
- Arrêté du Directeur des Finances fixant les tarifs maxima en matière de responsabilité civile des automobilistes et du vol des automobilistes.
- 20 septembre. — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien modifiant le montant maximum des allocations familiales.
- Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien fixant pour l'année 1946 les salaires moyens agricoles destinés à servir de base au calcul des rentes et indemnités dues aux victimes d'accidents du travail.
- Décret tendant à favoriser le développement économique de la Régence par la délivrance de lettres d'établissement.
- Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien fixant les conditions de rémunération des ingénieurs et agents supérieurs des entreprises concessionnaires de services de production, transport et distribution d'eau, de gaz, d'électricité, ainsi que des transports par tramways et T.G.M.
- Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien fixant les conditions de rémunération du personnel subalterne et des maîtres des entreprises de production, transport et distribution d'eau, de gaz et d'électricité, et du personnel tramino.
- 24 septembre. — Décret portant approbation de la convention intervenue entre l'Etat Tunisien et la Commune de Tozeur en vue de l'alimentation en eau de cette commune.
- 27 septembre. — Arrêté du Résident Général de France portant organisation en Tunisie du referendum.

3. — PRESSE

- A. C. H. — Un sanatorium pour 250 malades va être construit en Tunisie (La Presse, 10 septembre).
- Auboire M. — Habitations standard « type 80 et consorts » (Tunis Socialiste, 20 septembre).
- Nos routes et leurs ouvrages d'art (Tunis Socialiste, 17 septembre).
- La Tunisie a besoin de matériaux de construction (Tunis Socialiste, 11 septembre).
- Bidet. — J'attends du Paysanat la rénovation économique tunisienne (Tunis Socialiste, 23 septembre).
- Bernex G. — La voix du bled. — La question du lait (Tunisie Française, 13 septembre).

- Chabreuges. — C'est demain l'hiver et cette année les touristes voudront venir en Tunisie (La Presse, 3 septembre).
- Clareton. — La sarabande des salaires et des prix (Opinions, 31 août).
- Cohen-Hadria. — La reconstruction en Tunisie (La Presse, 29 septembre).
- Doyenette S. — L'Urbanisme moderne au service des travailleurs (Tunis Socialiste, 4 septembre).
- Ichak P. — Promenade en Tunisie (Le Monde Illustré, 14 et 21 septembre).
- Job. — Les Squatters londoniens auront-ils des émules en Tunisie (Tunis Socialiste, 27 septembre).
- Labor P. — Il faut détruire le taudis (Tunis Socialiste, 14 septembre).
- Medam P. — Les expropriations pour cause d'utilité publique et la cessation des hostilités (La Presse, 6 septembre).
- Paradou J. — De la politique du petit sou à celle du monopole (La Presse, 1er septembre).
- La balance commerciale de la Tunisie (La Presse, 4 septembre).
- Plan tactique de la future bataille des allocations familiales (La Presse, 7 septembre).
- De l'économie dirigée à l'économie orientée (La Presse, 14 septembre).
- L'économie orientée appliquée à l'artisanat du tapis tunisien (La Presse, 17 septembre).
- Reynal J. — Blocage des conserves. L'opinion des fabricants et la position de l'Economie Générale (La Presse, 7 septembre).
- Scemama. — Tourisme et Aviation Populaire (Tunis Socialiste, 26 septembre).
- Sitbon. — La réévaluation des bilans (Tunis-Soir, 3 septembre).
- Valay. — Où en est la Tunisie ? (Opinions, 28 septembre).
- Argueyrolles. — Relèvement économique de la Tunisie (Tribune Economique, 27 septembre).
- X... — Pour la liberté du commerce (liberté du commerce des textiles) (Petit Matin, 4 septembre).
- X... — Nos éponges sur le marché mondial (Tunis-Soir, 6 septembre).
- X... — Les mines tunisiennes (Opinions, 7 septembre).
- X... — Il y a de l'huile d'olive (problème de la liberté du marché de l'huile) (Tunis-Soir, 10 septembre).
- X... — Commerce du Café (Tunis-Soir, 14 septembre).
- X... — Pour améliorer nos exportations, veillons au conditionnement (Tunis-Soir, 18 septembre).
- X... — Salaires. — Prix et Production (Tunis Socialiste, 19 septembre).